



## PERMANENCES DES ÉLUS

**Robert BODIGUEL**, Maire : *samedi de 9h à 10h et sur rdv.*  
**Alain LE ROUX**, Adjoint Affaires scolaires, Enfance - Jeunesse, Petite enfance, Associations : *samedi de 11h à 12h.*  
**Joseline JEZEQUEL**, Adjointe Personnel administratif et enfance et Finances *sur rdv.*  
**Gérard POULIQUEN**, Adjoint Voirie - Bâtiments, Personnel des services techniques : *vendredi de 11h à 12h.*  
**Madeleine NICOL**, Adjointe Affaires sociales - CCAS : *mardi de 10h à 11h / sur rdv 06 86 46 68 52*  
**Jean-Michel CROGUENNEC**, Adjoint communication, patrimoine, chemins de randonnées, *sur rdv.*

## ETAT-CIVIL

### NAISSANCE:

06/04/2020: Hugo CADIOU au foyer de David CADIOU et Vanessa LE REST, domiciliés à Guiclan, 3 Le Rest.

07/04/2020: Laïna BLEUNVEN au foyer de Grégory BLEUNVEN et Malauray LE ROUX, domiciliés à Guiclan, 2 rue de Tréminou.

### DÉCÉS:

20/04/2020: Françoise COSSON, retraitée, 62 ans, domiciliée à Guiclan, 3 rue de Moudennou, veuve de Jean Yves BARON, est décédée à Brest.

## CONFECTION DE MASQUES

La mairie de Guiclan a décidé de démarrer la fabrication de masques barrière aux normes Afnor pour la population. Des couturières bénévoles se sont proposées pour confectionner les masques mais il faudrait étoffer l'équipe et toutes les bonnes volontés seront accueillies avec plaisir (couçurières avec machine à coudre et toutes personnes équipées de ciseaux pour la préparation des kits). Nous sommes également preneurs de matériel : tissus type drap tissage serré (taille minimal 20x20cm), élastiques, cordons. Il suffit de les déposer en mairie, en appelant au préalable. La confection a débuté le 27 avril au Triskell. Si des personnes souhaitent les faire à domicile, il suffit de venir chercher en mairie les kits et nous les ramener. **Pour tous renseignements complémentaires, appeler au 06 70 67 95 52.**

### LIVRAISON À DOMICILE :

Mme Danielle PAUGAM, gérante de l'épicerie « L'Hélios » propose d'effectuer des livraisons à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Il suffit de l'appeler au :

**02-98-79-62-17**

Ou au

**06-62-93-78-24.**

Elle prépare votre liste d'achat et la livre.



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### BIBLIOTHÈQUE:

La bibliothèque municipale recherche un bénévole pour les samedis de 10h à 12h. Si vous êtes intéressés vous pouvez prendre contact en mairie par téléphone au 02 98 79 62 05 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

### RECRUTEMENT :

La Commune de Guiclan recrute un agent contractuel pour travailler au sein des services techniques (entretien espaces verts et bâtiments communaux, manipulations mobiliers lors des manifestations...) pour la période du 1er juin au 31 août 2020.

Toutes personnes intéressées doit déposer en mairie une lettre de candidature et un CV pour le 16 mai 2020.

### VOIES COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES:

Depuis quelques semaines, nous avons fait le constat que les routes de Guiclan (communales et départementales) ont été salies par les exploitants agricoles ou les entreprises agricoles lors des travaux de mise en culture.

Pendant cette période, la commune a nettoyé de nombreuses routes mais à l'avenir nous demandons aux exploitants agricoles de faire plus attention et de nettoyer les voies.

## PIÉGAGE DU FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique est une espèce invasive introduite en France en 2004.

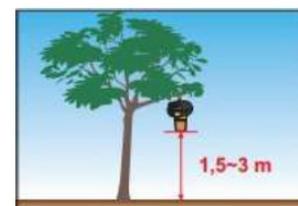
Depuis, il s'est rapidement installé sur la majorité du territoire français et est maintenant solidement implanté en Bretagne. Sa présence représente un réel danger pour l'homme (risque de multiples piqûres pouvant provoquer la mort), la biodiversité et l'apiculture.

A l'heure actuelle, le seul moyen de lutter préventivement contre le frelon est de mettre en place un piégeage de printemps (du 1er avril au 1er juin). En effet, à cette période, les fondatrices quittent leur refuge d'hiver. L'objectif du piégeage de printemps est de réduire leur nombre et ainsi le nombre des futurs nids.

**Distribution gratuite de pièges chez Camille BARBIER à « La garenne » ou à la mairie.**

**Plus de renseignements au 02.98.79.48.73 ou 07.86.35.82.13**

**Préparation pour piège à renouveler toutes les 3 semaines :**





A compter du jeudi 23 avril, la déchèterie de Bodilis sera ouverte du mardi au samedi de 9h à 17h sur réservation. Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2020, ne seront acceptés chaque jour que les véhicules dont le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation du véhicule à moteur utilisé est identique au dernier chiffre composant le quantième. Ainsi, par exemple, si le dernier chiffre de votre plaque est le 3, vous pourrez accéder à la déchèterie le 3, le 13 ou le 23 du mois.

**De plus, afin que soient respectés les gestes barrières, l'accès à la déchèterie se fera uniquement sur rendez-vous et sera limité à un passage maximum par foyer du territoire pendant la période de confinement.**

**Comment faire pour prendre rendez-vous :**

- Inscription se fait uniquement la veille pour le lendemain sur le site internet de la communauté de communes du Pays de Landivisiau (<https://www.pays-de-landivisiau.com>) : rubrique environnement en précisant votre adresse mail.

- Si un créneau est disponible, un agent du service environnement vous transmet par mail **une confirmation avec un horaire de rendez-vous non modifiable et un numéro de dépôt unique. Ce numéro de dépôt sera obligatoire pour accéder au site.** A défaut de créneau disponible, il conviendra de vous réinscrire sur une autre date.

- **Au moment du dépôt, il conviendra de mettre en évidence sur votre tableau de bord le n° de dépôt (feuille A4 - 21\*29,7cm)** pour que le gardien de la déchèterie puisse vous identifier. **Tout numéro erroné ou manquant ne sera pas accepté.** Il vous faudra également disposer de votre autorisation de déplacement complétée.

**Important**

Les dépôts concernent exclusivement **les encombrants, la ferraille, le bois, les cartons et les déchets verts.** Nous vous demandons de **trier vos déchets lors du chargement du véhicule**, afin de faciliter le déchargement et qu'il se fasse le plus rapidement possible dans le but d'éviter le maximum de contact.

**La gendarmerie** est prévenue de ce mode de fonctionnement durant le confinement et sera vigilante sur les circulations autour des déchèteries en dehors des créneaux autorisés.

**Pour les professionnels**, la prise de rendez-vous reste obligatoire, en semaine de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, afin de valider un créneau de passage les vendredis après-midi. Vous devrez renseigner le nom de l'entreprise et la nature du déchet à déposer. Chaque dépôt sera limité à 3m3 (1 seul passage hebdomadaire par professionnel). Pendant le confinement, il est rappelé que les dépôts auprès des entreprises privées sont toujours possibles

**DÉCLARATIONS D'IMPÔTS SUR LE REVENU**

Afin de tenir compte de la crise sanitaire que traverse actuellement le pays, le ministre de l'action et des comptes publics a décidé de modifier le calendrier de dépôt des **déclarations des revenus 2019** dans les conditions suivantes:

Type des déclarations	Date d'envoi et d'ouverture du service en ligne site <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>	Date limite de souscription
Déclaration papier uniquement pour les contribuables qui ont déclaré papier en 2019 (1)	A partir du 20 avril 2020 jusqu'à mi-mai (selon service postal)	Vendredi 12 juin 2020
Déclarations en ligne sur <a href="http://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a>	Lundi 20 avril 2020	Lundi 8 juin 2020

(1)Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service

D'ores et déjà, dans le contexte particulier de la crise sanitaire qui est en cours et dans le cadre des mesures prises par le gouvernement visant à freiner la progression du COVID 19, l'accueil des usagers dans les centres de finances publiques fait l'objet de consigne visant, **jusqu'à nouvel ordre, à limiter les déplacements des usagers, tout en leur assurant la prise en compte et le traitement rapides de leurs demandes.**

Pour contacter nos services, les usagers sont invités à utiliser **uniquement à compter du 20 avril et durant cette période :**

- La **messagerie sécurisée** disponible à partir de leur espace particulier sur le site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ou le **courriel**;
- Le **téléphone** soit en appelant le **numéro national dédié à l'information des particuliers (0809 401 401—prix d'un appel local)** ou en contactant directement le service des impôts des particuliers dont ils relèvent habituellement (coordonnées figurant sur les déclarations et avis d'impôts)
- **Les usagers peuvent également, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphoniques ( soit par téléphone, soit à partir du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances.**

S'agissant de la déclarations de revenus, les usagers peuvent d'ores et déjà obtenir des informations et accéder aux questions les plus fréquentes sur la page d'accueil du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) et à la rubrique « **Particulier** »

**OBJET TROUVÉ**

Un bracelet argent avec détails strass durant les élections dans un bureau de vote. A réclamer en mairie.

**RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)**

Relais Petite Enfance 5 rue des Capucins  
29400 LANDIVISIAU  
02.98.24.97.15 - rpe.paysdelandi@gmail.com



**LES HORAIRES**

Pour rappel, voici les horaires d'ouverture du Relais à Landivisiau:

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/18h	9h/12h30 13h/19h45	9h/17h

Les permanences administratives en itinérance se font désormais  
**SUR RENDEZ-VOUS**, à la demande du public.

**HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : 1000 PATTES**  
Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Plusieurs lieux d'accueil	
<b>PLOUVENTER</b> Espace An Heol <span style="float: right;">Lundi</span>	<b>ST VOUGAY</b> Ecole publique <span style="float: right;">Mercredi</span>
<b>PLOUVORN</b> Pôle enfance <span style="float: right;">Mardi et vendredi</span>	<b>BODILIS- PLOUGOURVEST</b> Pôle enfance <span style="float: right;">Jeudi</span>
<b>GUIMILIAU</b> Maison des associations <span style="float: right;">Mercredi et jeudi</span>	Renseignements au 06 64 22 28 14 Mail : hg.ccpl@gmail.com

**LE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)**



Une fois par mois de 10h à 12h :

- ▶ Guimiliau le vendredi : à la Maison des Associations
- ▶ Plouvorn le samedi : au Pôle Enfance

Tel : 02.98.68.42.41

**RESTAURANT SCOLAIRE**

Inscriptions occasionnelles avant le **mardi midi** pour la semaine suivante, sur le portail famille ou sur le formulaire papier à déposer en mairie. Passé ce délai, l'inscription est possible mais le repas sera facturé 5.19 €. Désinscriptions une semaine à l'avance. Les absences non justifiées par un certificat médical déposé en mairie dans la semaine du 1er jour d'absence sont facturées. Les menus sont disponibles sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr)

**RESTAURANT À L'OUEST**

Le restaurant met en place un système de repas à emporter tous les midis.

La formule sera la suivante :

**Entrée + Plat (chaud ou froid) + Dessert + Bouteille d'eau (33cl) pour un total de 10€.**

De manière à éviter le gaspillage alimentaire en cette période qui nous touche tous, nous vous demanderons de réserver la veille si possible au numéro suivant :

**06 49 08 57 37 ou 02 98 68 31 06**

**ACCUEIL DES ENFANTS :**

Les enfants des parents ne disposant pas d'un mode de garde familial à compter du 27 avril 2020 seront accueillis à la garderie et dans les écoles, à partir de 7h15 et jusqu'à 19h00.

Les enfants devront être déposés **pour les deux écoles à la garderie, Venelle de Prat ar Feunteun**, jusqu'à l'heure d'entrée en classe. Les enseignants des deux écoles assureront la liaison entre la garderie et l'école.

Pendant la pose de midi, les enfants seront accompagnés à la garderie par les enseignants, le repas (**pique nique fourni par la famille**) sera pris à cet endroit et la surveillance sera assurée par du personnel communal. Les enseignants des deux écoles reprendront leurs élèves à la garderie pour les acheminer vers leurs écoles respectives.

En fin d'après midi, les enseignants conduiront les enfants à la garderie.

**Un seul lieu de dépose et de reprise des enfants : la Garderie, Venelle de Prat ar Feunteun.**

Pour le mercredi, le centre de loisir sera ouvert aux heures habituelles.

**Pour mettre en place ce service nous vous demandons de vous inscrire au plus vite et au plus tard avant 16h30 la veille auprès des services de l'accueil de la mairie : 02 98 79 62 05**

De nouvelles mesures seront prises à partir du 11 mai ; elles seront diffusées via le site et sur la page facebook.

**CLSH : LES GRIMOYS**

Accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Inscriptions en ligne sur le portail famille, ou sur bulletin papier disponible sur le site [guiclan.fr](http://guiclan.fr) et à l'accueil de la mairie.

**Pour les mercredis :** inscription une semaine à l'avance.

Permanences de la directrice : les lundi et mardi de 9h à 11h45. Tél. : 02 98 79 48 96

Les programmes sont en ligne sur [guiclan.fr](http://guiclan.fr), vous les trouverez aussi à l'accueil de la mairie.



**ATTESTATION FRAIS DE GARDE DES JEUNES ENFANTS**

Pour les familles dont les enfants sont nés après le 01/01/2013, vous pouvez déclarer les frais liés à la garde de vos enfants en 2019 (garderie municipale, centre de loisirs) sur votre déclaration de revenus. Pour obtenir le récapitulatif de vos factures vous pouvez faire la demande via E enfance, par mail ou par téléphone en mairie.

**JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC)**

Le recensement citoyen **est obligatoire** pour tous les jeunes Français âgés d'au moins 16 ans. Ce recensement s'effectue auprès de la mairie du domicile du jeune.

**L' attestation remise lors de cette inscription est valable jusqu'à la participation à la Journée Défense et Citoyenneté et au maximum jusqu'à l'âge de 18 ans.**

À l'issue de la JDC, le jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de **s'inscrire** aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) quelque soit son âge.

La nouvelle MSAP de Landivisiau va ouvrir ses portes, vous trouverez ici quelques informations pratiques :



L'objectif de la MSAP est d'accueillir les habitants qui souhaitent être informés, mis en relation avec des acteurs du territoire et accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : retour à l'emploi, accès aux droits, démarches administratives, accompagnement numérique...

L'ouverture prévue le lundi 30 mars 2020 est reportée en raison du contexte sanitaire et des directives nationales. Une nouvelle date sera fixée une fois la situation revenue à la normale.

- Les horaires d'ouverture au public sont : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Téléphone : 02.98.68.67.60
- Adresse : 36 rue Georges Clemenceau à Landivisiau

Espace public numérique : 4 ordinateurs connectés à Internet et une imprimante scanner en libre-service, une connexion WI-FI publique

Partenaires présents de manière permanente :

Service habitat de la CCPL, ART, Mission locale du Pays de Morlaix, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Appui Santé

Partenaires présents ponctuellement :

Centre départemental d'action sociale, Caisse d'allocations familiales, Carsat (service social), Sato Interim, Armée de terre, AGIRabcd (aide aux démarches administratives), ADIL, HEOL, Réseau d'Echanges et de Soutien aux Associations de Morlaix (RESAM), Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP), Cap Emploi, Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF), GRETA, Région Bretagne (volet formation).

SERVICES DE SANTÉ

**Pharmacie de Guiclan**  
Nicolas BONNET 1 rue du stade 29410 GUICLAN

**PHARMACIE Bonnet** Horaires d'ouverture :  
Lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-19h15 - Samedi : 9h - 12h30

Contacts : Tel. 02.98.24.06.94 - Fax. 09.74.71.88.35 - [pharmaciebonnet@guiclan.com](mailto:pharmaciebonnet@guiclan.com)

**Cabinet Kinésithérapeute/ Ostéopathe**  
M. Lionel ARZUR, kinésithérapeute - 12 place de l'église 29410 GUICLAN  
Rendez-vous au 06.59.85.91.94

**MAISON MÉDICALE** : 4 rue du stade 29410 GUICLAN  
► **Médecins généralistes** Dr Tiphaine GARDIER - Dr Gaëlle DESFRANCOIS  
Rendez-vous : par internet ou par téléphone au 02.98.19.26.06  
Samedi matin sans rendez-vous de 9h00 à 12h00



► **Cabinet infirmier** PORZIER - MARTIUS - KERRIOU  
Rendez-vous par téléphone : 02.98.79.65.34 ou 06.81.04.29.48  
► **Ostéopathe** Elise LE ROUX, Ostéopathe DO, consulte sur rendez-vous  
Prise en charge des adultes, enfants et nourrissons.  
Rendez-vous et renseignements par téléphone au 06.01.82.55.25

► **Psychomotriciennes**  
Lucie MENANT, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.45.89.87.01  
Clémence GUEGUEN, psychomotricienne DE : rdv et renseignements au 06.75.49.77.97  
Prise en charge du nourrisson à la personne âgée

► **Orthophoniste** Anaïs PAUL, Orthophoniste : rdv et renseignements par téléphone au 07.68.97.12.78

Sur la commune 2 défibrillateurs cardiaques sont accessibles dans le hall extérieur de la salle des sports et devant la mairie en face de la boîte aux lettres de la Poste

► SERVICES MUNICIPAUX



► **Mairie / Accueil du public** :  
Lundi mercredi jeudi : 9h à 12 h et de 13h30 à 17h00  
Vendredi fermeture à 16h30.  
Mardi samedi : 9h /12h  
02 98 79 62 05 Fax 02 98 79 67 30  
Courriel : [communedeguiclan@orange.fr](mailto:communedeguiclan@orange.fr)  
Site : [www.guiclan.fr](http://www.guiclan.fr)



► **Agence Postale Communale**  
02 98 79 62 29 Du lundi au samedi de 9h à 11h30.

► **ADMR du Haut-Léon**  
**St Pol de Léon** : 8h30-12h30 et 13h30-18h00 :  
Renseignements et RDV au 02 98 19 11 87

Permanence **Guiclan** : 4ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 / 02 98 79 76 96

► **Conciliateur** 02 98 68 00 30  
M. FLEURY permanences à la mairie de Landivisiau 1er lundi et 2ème samedi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

► **Bibliothèque municipale** 02 98 79 48 24  
Ouverture au public : Lundi 14h-16h30/ Jeudi 16h30-18h30/ Mercredi-samedi de 10h-12h  
mail : [b.municipaledeguiclan@orange.fr](mailto:b.municipaledeguiclan@orange.fr)

► **Restaurant scolaire** 09.62.57.74.92

► **Garderie municipale** 02 98 79 46 66  
Ouverture le matin à partir de 7h15 et le soir de 16h30 à 19h00.

► **CLSH « Les Grimoyes »** 02 98 79 48 96  
Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires.

► **Animation jeunesse**  
Ouvert pendant les vacances scolaires.  
Contact : 06 77 75 81 17

► **Halte garderie itinérante**  
**«1000 pattes»** 06 64 22 28 14  
La halte garderie ( enfants de 3 mois à 6 ans), accueil à la journée de 8h30 à 17h30

► **RPE (Relais Petite Enfance)**  
Courriel : [rpe.paysdelandi@gmail.com](mailto:rpe.paysdelandi@gmail.com)  
Informations et rdv au 02 98 24 97 15  
Guiclan : 1 temps d'éveil /mois le vendredi.

► **Mission locale** 02 98 68 67 64  
Permanence à la Maison de l'Emploi à Landivisiau, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.  
Courriel : [economie@pays-de-landivisiau.com](mailto:economie@pays-de-landivisiau.com)

► **Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté (Za la Boissière Morlaix)**  
Accueil du public Lundi au jeudi 9h/12h; 14h/17h  
Vendredi 9h/12h; 14h/16h  
0806 090 010 (n° azur)

► **Ouverture des déchetteries (hivers)**  
**BODILIS/ Kervennou** 02 98 68 99 99 : du lundi au samedi 8h30 à 12h / 13h30 à 18h00  
**PLOUGOURVEST / Besmen** 02 98 29 59 14 et  
**SIZUN / Croas-cabellec** 02 98 24 15 92 :  
les lundi, vendredi, samedi 9h à 12h / 13h30 à 18h00  
mardi, mercredi 13h30 à 18h00. Fermé le jeudi.

► **Collecte des ordures ménagères** :  
**Collecte du mercredi** :  
semaine paire = conteneur habituel  
Semaine impaire = conteneur couvercle jaune



**Collecte du jeudi (campagne)**  
semaine paire = conteneur couvercle jaune  
Semaine impaire = conteneur habituel  
Sortir le conteneur la veille